

SESSION N°3

La résidence autonomie au cœur d'une réglementation complexe

Objectifs

- Présenter au stagiaire l'ensemble des dispositifs réglementaires qui régissent le périmètre juridique des résidences autonomie.
- Connaître et maîtriser les principes fondamentaux de la loi de 2002-2 du 2 janvier 2002 dans les résidences autonomie et de la LOI ASV.

Durée
5 jours

Localisation
Région parisienne

Dates
Décembre 2021

Intervenants
Expert loi du 2 janvier
2002-2 et ASV
Expert sécurité des
bâti
Formateur HACCP
cuisine collective
Expert évaluation
interne et externe
Réfèrent pédagogique

Jour 1

Mémoire, réflexion collective

- Choisir son sujet
- Rédiger la question de départ
- Délimiter le périmètre de son projet

Stage

- Présentation de la grille d'analyse

Jour 2

La réglementation concernant les résidences autonomie

- Connaître et maîtriser les principes fondamentaux des lois de 2002-2 et AVS
- La garantie des droits des usagers et des familles
- Procédures et outils nécessaires
- Les nouveautés à intégrer dans le fonctionnement des résidences autonomie

Les aides sociales

- L'allocation personnalisée autonomie (définition, calculs, régime juridique)
- Les autres aides légales et extra-légales

Jour 3 et 4

Les documents obligatoires

- Maîtriser des documents et procédures obligatoires à mettre en place dans une résidence autonomie
- Les évaluations internes et externes en résidence autonomie et en MARPA

Jour 5

Matin : Les différentes normes applicables bâtiments

- Connaître les règles
- Les différentes maintenances (hygiène, cuisine, légionellose, accessibilité, VMC, électricité, gaz, etc)
- Les enjeux liés aux mises aux normes

La sécurité des bâtiments (ERP) accueillant des personnes âgées

- Rappel de la réglementation sécurité incendie en résidence autonomie
- Les contrôles obligatoires
- Les contrôles nécessaires
- La maintenance (contrat, périodicité, ...)

Après-midi : Alimentation et nutrition dans les MARPA

- Les règles applicables en matière de nutrition, d'alimentation auprès des personnes âgées
 - . Respect des règles HACCP
 - . Réglementations diététiques et médicales
 - . Qualité des repas